

SÉANCE D'AUDITION DE LA VILLE DE MONTRÉAL  
TRAITANT DES SACS À EMPLETTES  
LE 4 JUIN 2015



omniplast  
Depuis 1935



## INTRODUCTION :

Nous voulons premièrement vous remercier, madame la présidente et tous les membres du comité, de nous permettre un droit de parole et de faire valoir notre opinion sur le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui.

### **Rapport Chamard**

Le rapport que vous avez fait préparer par le Groupe Chamard couvre plusieurs aspects de la question et apporte certains éléments de référence, cependant les effets possibles très négatifs d'un bannissement des sacs en plastique, sont incomplets et nous contestons certaines opinions surtout en matière de l'impact sur les citoyens, sur l'industrie du détail et sur l'industrie des sacs à emplettes. De plus, il est à noter qu'il s'appuie sur des contextes anciens et étrangers pas toujours applicables à la réalité québécoise, notamment en lien avec les filières de recyclage et l'émergence des nouvelles technologies de recyclage (tel que le tri optique) ou de technologies de valorisation qui elles sont au cœur de cet enjeu.

## OMNIPLAST INC :

À titre d'introduction, Omniplast est une entreprise familiale fondée à Montréal en 1935 se spécialisant dans les sacs et boîtes à emplettes de tout genre. Notre centre de design, notre usine et notre centre de distribution se trouvent aujourd'hui à St-Hubert et emploi plus de 70 personnes qualifiées.

Par rapport au sujet qui est discuté aujourd'hui, Omniplast, qui offre tous les produits qui sont en rubrique et qui a été impliquée dans divers réunions et comités avec Recyc Québec, le CRIQ et le BNQ depuis près de 10 ans, est en mesure d'offrir une opinion et une expertise pertinente au débat qui se présente devant nous.

## NOTRE POSITION :

Nous nous opposons à la proposition voulant bannir l'usage des sacs en plastique. Nous pensons au contraire qu'un bannissement, ici dans le contexte particulier de Montréal ou même du Québec, irait à l'encontre des objectifs souhaités, et augmenterait plutôt l'empreinte environnementale des sacs à emplettes. Ceci dit, nous demeurons en faveur de la poursuite des mesures prises en 2008 cherchant à favoriser un usage responsable des sacs de tout genre. Nous sommes en faveur de redoubler les énergies visant l'application des 3RVE et à viser pour une récupération complète de tous les sacs à emplettes.

## POURQUOI SOMMES-NOUS CONTRE UN BANNISSEMENT :

- 1. Création d'un Vacuum :** Le bannissement des sacs à emplettes en plastique créerait un vacuum qui risquerait d'être comblé en grande partie par des sacs en papier (dont l'empreinte écologique est pire que celle des sacs en plastiques recyclables, d'un point de vue des matières premières utilisées pour leur fabrication, selon les analyses de cycle de vie comparatives) ou par des sacs de polypropylène qui offrent une durée de vie limitée et qui ne sont pas recyclables. Tout ceci aurait pour effet non pas de réduire à la source, mais plutôt d'augmenter de façon significative les matières premières utilisées. En effet le bannissement aura pour effet d'augmenter l'utilisation des sacs de papiers. Le rapport Charmard parle d'une augmentation possible de 491% dans certains cas.

De plus, les sacs plastiques à emplettes sont souvent utilisés comme sac à ordures ménagères. Leur bannissement entraînerait l'achat de nouveaux sacs à poubelle découlant de ce vacuum. Plus de 250 Millions de ces nouveaux sacs devront être achetés par la population à un coût variant entre \$30 millions à \$50 Million par an à l'échelle de la ville. Et puisque les sacs à ordures contiennent jusqu'à 74% plus de plastique que les sacs d' emplettes en plastique, ceci représenteraient davantage de matières enfouies.

- 2. Réforme de 2008 :** Aujourd'hui, depuis la sensibilisation du public et l'application volontaire de mesures soutenant les 3RVE par l'industrie du détail amorcé en 2008, notre analyse du terrain ainsi que le plus récent sondage CROP nous suggère les réalisations suivantes :
  - a.** l'usage des sacs réutilisables est maintenant omniprésent là où ils servent bien la population.
  - b.** la consommation des sacs en papier est demeurée stable et à même dans certain cas diminuée.
  - c.** la consommation de sacs en plastique a chuté de plus de 50% (réduction de 1 Milliard de sacs au Québec).le taux de réutilisation des sacs en plastique a progressé à plus de 78% (surtout en remplacement de sacs à déchets) (réutilisations de 780 Million de sacs au Québec),
  - d.** le taux des sacs restant acheminés à la collecte sélective pour valorisation a progressé à plus de 74% (165 Million de sacs maintenant recyclés au Québec)
  - e.** Le tout donnant un taux de récupération et de valorisation de près de 94% de tous les sacs en circulation.

Nous sommes partis de loin et sommes aujourd'hui en bonne voie à Montréal de réduire considérablement l'empreinte environnementale des sacs en plastique. En vue de ce progrès, nous ne pensons pas que de bannir soit une solution ou même une position à considérer. Tout au contraire. Nous suggérons qu'il faut poursuivre jusqu'à ce que nous nous rendions à une récupération complète. Faire autrement enverrait un message très

controversé dans un monde où il importe que tous les citoyens ainsi que toutes les industries prennent des mesures et améliorent leur empreinte environnementale.

Note : Toutes ces données sont vérifiables et découlent d'informations en provenance de l'industrie du plastique, de Recyc Quebec ou d'un récent sondage CROP.

**3. Emplois** : Le Québec compte plus de 40 usines d'extrusion et de conditionnement de pellicule de polyéthylène et plus de 25 maisons de distribution de produits d'emballage. L'industrie compte non pas 1500 emplois tel que le rapport Chamard suggère, mais plutôt près de 4000. Notez que la grande majorité de ces emplois sont à Montréal et plus particulièrement dans les arrondissements de Ville d'Anjou et Ville St-Laurent. Un bannissement des sacs en plastique aura des effets certains sur tous les emplois directs de la conception, à la vente, fabrication et distribution des sacs à emplettes. Prétendre autrement, comme le fait le rapport Chamard, est illusoire.

**4. Impact sur le commerce de détail** : Sachant qu'un sac en papier coûte entre 3 et 5 fois plus cher et sachant qu'un sac réutilisable coûte entre 6 et 30 fois plus cher, bannir les sacs en plastique ne ferait qu'augmenter de façon importante les coûts d'opérations des magasins désirant toujours offrir gratuitement ou à peu de frais un sac à emplettes à un client en besoin. Dans une économie où plusieurs détaillants montréalais luttent pour leur survie, une telle augmentation de coûts porterait un préjudice sérieux à leur santé financière.

De plus, voir à restreindre le choix de sacs à emplettes à des sacs réutilisables ou à des sacs en papier, là où leurs formats ne sont pas appropriés ou là où ils ne sont pas pratiques ou assez performants, aura de façon indéniable un effet négatif sur le nombre de transactions et sur les ventes réalisées dans certaines catégories de magasins.

Nous réitérons donc que de bannir les sacs en plastique affectera de façon négative et non négligeable certaines catégories de détaillants.

**5. Développement d'une expertise unique** : Une bonne poursuite de l'application des principes des 3R dans la filière des sacs à emplettes fournirait à la ville l'expertise, le savoir-faire et l'infrastructure afin de traiter le plus gros défi que pose la gestion des matières résiduelles en provenance de l'emballage alimentaire et tous les autres emballages à base de pellicules plastiques. Ceci commence par la réduction à la source et Montréal présente des résultats enviables mondialement. Il y ensuite le concept des sacs réutilisables qui est louable mais encore faut-il que ceux-ci soient fabriqués de façon écologique et soient recyclables, ce qui est rarement le cas. En contrepartie, les sacs de plastiques sont réutilisables, écologiques et recyclables. Montréal devrait donc encourager l'utilisation de sacs recyclables et même emboîter le pas vers une utilisation plus responsable des sacs réutilisables en encadrant leurs critères de fabrication et de fin de vie.

## EN CONCLUSION :

Le débat sur les sacs en plastique est aujourd'hui un débat planétaire mais qui dépend de réalités locales. Plusieurs villes et plusieurs pays démunis d'infrastructures en gestion de matières résiduelles (surtout dans les pays en voie de développement) ont réagi rapidement en règlementant en autre l'usage des sacs à emplettes.

D'autres villes et d'autres pays (avec de meilleures infrastructures), face à un manque de sensibilité de leur population et/ou une inaction de la part de leurs détaillants débattent présentement de diverses mesures possibles afin de réduire l'empreinte environnementale des sacs à emplettes. Les enjeux sont complexes, les solutions très variées et dans certains cas il y a beaucoup d'essais et erreurs. Chose certaine il n'y a aucun consensus absolu sur la meilleure démarche à prendre à l'échelle mondiale.

À Montréal, comme dans toutes les villes du Québec, le débat a eu lieu en 2008. La population a été sensibilisée et l'industrie du détail, l'industrie du plastique et l'industrie du recyclage ont répondu en se mobilisant et en implantant des mesures concrètes qui aujourd'hui réalisent des progrès très enviables. Avec un taux de réutilisation et de valorisation des sacs de près de 94%, nous ne pouvons que penser que nous sommes sur la bonne route et que la poursuite de nos efforts s'impose. Le Bannissement à ce stade-ci, comporte des risques importants sur le plan environnemental et économique et serait selon nous contreproductif et un pas en arrière. Nous suggérons fortement la poursuite des mesures encadrant le principe de la hiérarchie des 3RVE basé sur des analyses locales, en vue de démontrer les gains environnementaux et économiques sur notre société

Merci de votre attention.

Il me fera plaisir de répondre à toutes vos questions au lieu et moment qui vous sera le plus opportun.

*Marc Robitaille*  
PRÉSIDENT  
OMNIPLAST INC.